Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce
Sous-rubrique: Décision
Date de publication: SHAB 16.12.2020
Numéro de publication: BH07-0000001953

Entité de publication
Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation Reinhardt en liquidation

Fondation Reinhardt en liquidation
CHE-110.404.032
c/o: Yves Trisconi
Rue Caroline 3
1003 Lausanne

Contexte:
Par décision du **9 décembre 2020**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a pris acte de la clôture des opérations de liquidation de la **Fondation Reinhardt en liquidation**, dont le siège est à **Lausanne**, et requiert sa radiation au registre du commerce. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du conseil de fondation, p.a. Dr. Yves Trisconi, Rue Caroline 3, 1003 Lausanne. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, Avenue Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne.

Décision:
Clôture des opérations de liquidation du 9 décembre 2020

Organe décisionnel:
Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Remarques juridiques:
En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.

Délai : 30 jours

Point de contact:
Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne